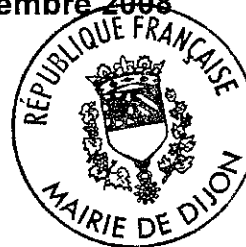


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2008

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTYERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. REBSAMEN) - M. IZIMER (pouvoir Mlle MASLOUHI) - M. BEKHTAOUI - M. AYACHE (pouvoir M. DUGOURD) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. OUAZANA)
Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Services d'assurances - Groupement de commandes Ville - Centre Communal d'Action Sociale - Signature des marchés

Monsieur Deseille, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Certains contrats d'assurances conclus par la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale le 1^{er} janvier 2004, arrivent à expiration le 31 décembre prochain.

Afin que les risques soient couverts à compter du 1^{er} janvier 2009, une nouvelle mise en concurrence des compagnies d'assurances a été engagée dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert, par lots séparés, conformément au code des marchés publics.

La consultation a pour objectif la souscription de six contrats correspondant à six lots différents répartis dans les conditions suivantes :

- lot n°1 : assurance "dommages aux biens et risques annexes du Centre Communal d'Action Sociale de Dijon",
- lot n°2 : assurance "responsabilité civile et risques annexes de la Ville de Dijon",
- lot n°3 : assurance "responsabilité civile et risques annexes du Centre Communal d'Action Sociale de Dijon",
- lot n°4 : assurance "protection juridique des agents et des élus de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale de Dijon",
- lot n°5 : assurance "flotte automobile et risques annexes de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale de Dijon",
- lot n°6 : assurance "tous risques expositions de la Ville de Dijon".

Les services d'assurances nécessitent une certaine continuité afin de permettre l'étalement statistique des risques. Aussi le renouvellement pour une durée de cinq ans des engagements a-t-il été proposé.

Le montant prévisionnel de ces services est estimé par an à :

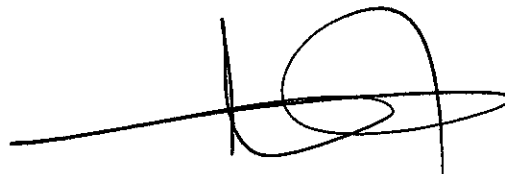
- lot n°1 : 23 500 €,
- lot n°2 : 140 000 €,
- lot n°3 : 14 000 €,
- lot n°4 : 17 500 €,
- lot n°5 : 188 000 €,
- lot n°6 : 2 400 €, étant précisé que pour ce lot, l'estimation ne porte que sur les collections permanentes ; les collections temporaires constituant, tant en volume qu'en valeur, des données variables sur toute la durée du marché, ne peuvent faire l'objet d'une estimation préalable.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1) m'autoriser, au nom du groupement de commandes Ville - Centre Communal d'Action Sociale, à signer les marchés relatifs aux services d'assurances, pour la période 2009-2013, ainsi que tous actes à intervenir pour leur exécution ;
- 2) m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation de marchés négociés après mise en concurrence, conformément à l'article 35.I.1° du code des marchés publics ;
- 3) dire que le financement sera assuré sur les crédits à inscrire aux budgets des exercices 2009 à 2013.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 8/10/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 7 OCT. 2008

